

Déclaration de Nagoya sur la diversité biologique pour la coopération pour le développement

Nous, représentants des institutions et des agences de politique de coopération pour le développement et partenaires participant au forum de haut niveau sur la diversité biologique pour la coopération pour le développement tenu à Nagoya, au Japon, le 26 octobre 2010, à l'occasion de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique :

Reconnaissons que la diversité biologique assure des fonctions essentielles au soutien de la vie et des services fournis par les écosystèmes tels que la production d'aliments, la purification de l'eau, la fertilité du sol et la régulation du climat, et que les pauvres sont souvent et tout particulièrement dépendants d'écosystèmes sûrs et viables pour leur subsistance, et que des écosystèmes bien gérés peuvent aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi contribuer à atténuer les changements climatiques et à augmenter la résistance aux conséquences des changements climatiques et ainsi contribuer à l'adaptation à ceux-ci;

Accueille la résolution adoptée à la 65^e Assemblée générale des Nations Unies et au Sommet sur les objectifs du millénaire pour le développement qui a eu lieu à New York en septembre 2010, soulignant l'importance de la diversité biologique et d'écosystèmes sains pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, plus particulièrement l'éradication de la pauvreté;

Confirmons que le leadership et la prise en main par le pays sont indispensables au processus de développement et réitérons que tous les pays sont les premiers responsables de leur propre développement économique et social et que l'on ne soulignera jamais assez l'importance des politiques nationales, des ressources intérieures et des stratégies de développement;

Sommes reconnaissants du travail de l'Initiative de la diversité biologique pour le développement et l'atténuation de la pauvreté au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique;

Insistons sur l'importance de profiter des occasions qu'offre l'imminente révision du Plan d'action stratégique national sur la diversité biologique pour intégrer les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique aux stratégies de réduction de la pauvreté ou aux plans de développement nationaux équivalents;

Accueillons le rapport de l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité qui démontre que notre capital naturel, c'est-à-dire nos écosystèmes, notre diversité biologique et nos ressources naturelles, sous-tend des économies, des sociétés et le bien-être humain;

Accueillons l'énoncé de politique sur l'intégration de la diversité biologique et des services d'écosystèmes apparentés à la coopération pour le développement, qui a reçu l'appui de la réunion de haut niveau du CAD de l'OCDE de septembre 2010;

Rappelant l'engagement contenu dans la Déclaration de Paris à l'effet que pour être efficace, l'aide doit être prise en main par le pays, alignée, harmonisée et faire l'objet d'une responsabilité partagée, de même que d'une gestion des résultats et d'une obligation de rendre des comptes réciproque, et que le Programme d'action d'Accra exige des engagements en appui à la prise en main par le pays, notamment en utilisant

davantage les systèmes du pays et les dispositions sur le développement des capacités « fondé sur la demande »;

Reconnaissons l'importance de respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales car le développement affecte leurs terres et leur mode de subsistance traditionnels;

Reconnaissons également la nécessité de :

- Mettre l'accent sur l'objectif principal de promouvoir les approches au développement qui ont le moins de conséquences sur les ressources biologiques et les services fournis par les écosystèmes et ne causent aucun tort irréparable, et qui contribuent ainsi aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique;
- Promouvoir les outils de politique économique tels que l'élimination des mesures d'encouragement perverses, qui éradiquent la pauvreté, protègent la diversité biologique, catalysent la gestion durable des écosystèmes, et améliorent les taxes liées à l'environnement et les habitudes de consommation durable;
- Améliorer la prise de décisions liées à la gestion des écosystèmes par l'utilisation méthodique d'outils d'évaluation environnementaux tels que l'évaluation stratégique environnementale, l'évaluation des incidences cumulatives et les études d'impact sur l'environnement;
- Appuyer les mesures réglementaires et volontaires visant à augmenter la responsabilité sociale et environnementale des agences de développement et de leurs partenaires en ce qui a trait à la conception et l'application des plans de développement sectoriels tels que l'agriculture, la gestion de l'eau, l'énergie, les infrastructures, les produits industriels et le développement urbain, notamment par une meilleure utilisation des études d'impact sur l'environnement et l'application des objectifs d'éviter, d'atténuer et de compenser les effets néfastes sur la diversité biologique;
- Promouvoir les investissements dans des cadres de gouvernance transparents et responsables pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, afin de renforcer la résistance aux conséquences des changements climatiques et d'atténuer les changements climatiques;
- Appuyer les mesures de réduction des émissions causées par les déboisement et la dégradation des forêts et assurer la synergie positive de ces mesures avec la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et les structures de gouvernance transparentes et efficaces des forêts nationales, tout en respectant les connaissances, les droits et les modes de subsistance des peuples autochtones et des membres des communautés locales ;
- Aborder la question de la représentation des sexes dans la gestion de la diversité biologique en tenant compte des rôles de chacun dans la gestion des services fournis par les écosystèmes et les ressources de la diversité biologique;
- Envisager la possibilité d'améliorer l'exactitude des indicateurs pour mesurer la contribution des agences de coopération pour le développement à la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes à l'échelle mondiale dans le cadre de l'utilisation des marqueurs de Rio;
- Améliorer les efforts continuels pour améliorer les synergies et mettre les expériences au profit des agences de coopération pour le développement, afin d'obtenir une cohérence optimale entre l'éradication de la pauvreté et la conservation et l'utilisation de la diversité biologique et d'écosystèmes sains.

Le 26 octobre 2010, Nagoya, Japon